

Police Municipale

La Police Municipale, placée sous l'autorité du Maire, s'assure du bon respect des arrêtés municipaux et veille au bon ordre, à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité publique.

Déménagement de la Police municipale en intra-muros

La Police municipale déménage en raison de travaux de modernisation réalisés sur le bâtiment de La Poste et de la Police municipale.

Ainsi, à compter du 12 août 2024, la Police municipale vous accueillera au 9 rue Honoré de Balzac en intra-muros.

Les principales missions de la Police municipale :

- › Assurer la surveillance générale du territoire communal : patrouilles motorisées, pédestres, vtt.
- › Participer au respect de l'environnement (pollution, dépôts sauvages d'encombrants, affichage, nuisance sonores...)
- › Sécuriser des manifestations sportives, culturelles et festives.
- › Veiller au respect du code de la route (relevé des infractions à la circulation routière)
- › Contrôler le stationnement des véhicules (Forfait Post Stationnement « FPS », zone bleue, épaves, véhicules en stationnement abusifs et gênants).
- › Participer à la gestion des animaux errants et gestion des chiens de catégorie soumis à déclaration
- › Mettre en oeuvre la sécurisation dans le cadre des [Opérations Tranquillité Vacances](#).
- › Assurer la sécurité et surveillance aux abords des établissements scolaires.
- › Mettre en place des actions de prévention routière auprès du public scolaire (piste d'éducation routière, cours théoriques dans les classes, validation du permis vélo).
- › Surveiller les opérations funéraires.
- › Recueillir les objets trouvés (enregistrement, recherche des propriétaires, restitution).
- › Aider et orienter les administrés dans le cadre de conflits de voisinage

À voir aussi

[Règlementation et arrêtés municipaux](#)

[Opération Tranquillité Vacances](#)

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Oui Non

✓ Valider



Ville de

Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h